

CHUZELLES



INFORMATIONS

N°8

JUIN 1981

S O M M A I R E

-o-o-o-o-o-o-o-

Le mot du Maire
Cent ans d'Ecole Publique
Budget primitif 1981
Délibérations C.M.
Permis de construire
Mille Club
Assainissement
Voirie
Piscines
Fleurissement de la France
Recensement de l'agriculture
Stade
Cantine scolaire
Fête des Mères
Repas des Anciens
Divers
Demandeurs d'emploi
Les élections à Chuzelles
Etat-Civil
La Mairie à votre service



LE MOT DU MAIRE

Où en sommes nous ? Travaux terminés ou restant à faire, voici ce que je voudrais vous exposer en ce mot du maire, laissant à mes collègues le soin de reprendre chacun des points avec plus de précision.

Mille Club : L'intérieur est achevé . Associations et population ayant largement utilisé les deux salles ont pu en apprécier le style et le confort. Parking, éclairage, clôture seront réalisés avant décembre et permettront ainsi de mieux profiter de nos salles de réunion.

Stade et vestiaires : La pelouse sera livrée aux exploits de nos footballeurs en septembre.

Mais les vestiaires, me direz-vous ? L'appel d'offres ouvert concernant les divers corps de métier ne saurait tarder et les travaux devraient bientôt commencer.

Salle des Anciens : Tout est prêt ... ou presque! Question de finitions, et nos anciens pourront disposer d'un agréable et confortable local dès septembre .

Assainissement : La 1ère tranche est terminée . Une 2ème tranche pour laquelle nous avons reçu la décision de subvention sera entreprise à l'automne et aura pour objet la pose du collecteur principal de la Sévenne au village avec branchement des riverains immédiats.

Beal de l'Abereau : Les travaux de curage ont été réalisés par l'entreprise MOULIN de Crachier

Pont sur la Sévenne : A la suite d'Appel d'Offres ouvert, l'Entreprise Baccoonet et Bortholi de Vienne a été déclarée adjudicataire des travaux .

Piscine : La participation aux frais de fonctionnement s'accroît chaque année (près du double de l'année dernière) . Le retrait de la commune est demandé.

Tout cela, bien sûr, ne se fait pas sans emprunts. Mais que faire ?

Mais ce sont là des propos bien sérieux alors que vos vacances approchent. Pensez-y ! Déjà ! Bien entendu, et surtout pensez à vos cartes nationales d'identité ou passeports et contrôlez leurs validités .

A tous bonnes vacances !

&O%O%O%O%O%O%O%O%O%O%

CENT ANS D'ÉCOLE PUBLIQUE

Pour nous permettre de suivre l'évolution de l'école communale de 1875 (Troisième République) à 1881 (gratuité), nous avons relevé quelques textes de délibération du Conseil Municipal.

Délibération du 1er août 1875 :

Le Conseil municipal dresse la liste des élèves admis gratuitement pendant l'année 1876 dans les écoles de filles et de garçons de la commune (liste dressée de concert entre le maire et le curé)

8 filles et 8 garçons .

- Le Maire expose que bon nombre de pères de famille trouvant le taux scolaire mensuel de 2,50 F trop élevé, et pour ce motif, n'envoient pas leurs enfants régulièrement à l'école. Il propose un taux annuel de 12,00 F.

- Le Maire expose que Monsieur l'Inspecteur des Ecoles désire que, dans l'intérêt de l'enseignement, une bibliothèque scolaire soit ouverte dans chaque commune. Le Conseil vote une subvention de 50 F.

- Un quatrième centime est voté pour faire face aux augmentations des traitements des instituteurs et institutrices.

Salaires annuels retenus pour le paiement de l'instituteur :

1872 : 645 F , 1873 : 667 F , 1874 : 652 F

1875 : 700 F.

Délibération du 13 février 1876 :

Le Conseil municipal fixe le taux de la rétribution scolaire à 12 F pour l'abonnement annuel et à 2,50 F pour la rétribution mensuelle.

Le taux de la rétribution éventuelle pour les enfants indigents est de 1 F par mois.

Le salaire mensuel de l'instituteur et de l'institutrice est fixé à 200 F .

De plus ceux-ci ont droit à une rétribution de 1 F par élève indigent.

Délibération d'août 1876 :

Vu les charges de la commune (deux chemins vicinaux à faire), tout en reconnaissant l'urgence de la construction d'une école de filles, le Conseil municipal ajourne pourtant ce projet qui pourrait compromettre gravement l'équilibre financier .

Délibération du 10 septembre 1876 :

Nombre d'enfants admis gratuitement à l'école :

10 garçons

8 filles

Projet de délibération du 28 janvier 1877 pour

l'acquisition d'une maison d'école de filles.

L'administration menaçant d'interdire le local actuel, attendu que le local Perrin (au centre du village) peut se transformer à peu de frais en Maison d'école, le Conseil municipal projette l'acquisition de ce bâtiment. (local actuel en cours de réfection pour les Anciens).

Délibération du 11 février 1876 :

La rétribution scolaire reste fixée à 12 F par an et 2,50 F par mois .

Délibération du 13 mai 1877 : acquisition du local Perrin . Achat du bâtiment (y compris les frais de purges d'hypothèques et de l'acte d'intervention) : 10 000 Francs. Montant des réparations : 7 950 F.

Financement :

- emprunt de 8 000 F remboursable en 12 ans (annuité de 902,80 F)

- montant présumé de la vente de la maison d'école actuelle : 1 500 F

- fonds libres communaux : 3 500 F

- subvention du département ou de l'état : 4 950 F

Délibération du 20 août 1877 : mise en vente de l'ancienne école de filles .

Délibération du 18 mai 1878 : La Chambre des députés ayant voté une loi pour instituer une Caisse des Ecoles destinée à financer la construction ou l'achat de locaux scolaires moyennant un intérêt de 5% pendant 31 ans, la délibération antérieure est annulée.

L'Année 1981 est l'année du Centenaire de l'Ecole publique gratuite, obligatoire et laïque.

En effet :

- En 1881 (16 juin) l'état établit la GRATUITE de l'école, condition indispensable pour que tous les enfants, même les plus pauvres, puissent la fréquenter.

La loi Paul Bert oblige les maîtres à posséder les titres suffisants.

- En 1882 (28 mars) une nouvelle loi pose deux autres principes :

./ l'école est OBLIGATOIRE pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus.

./ l'école est LAIQUE : elle respecte toutes les croyances et n'en protège aucune (instruction religieuse hors de l'école : origine du congé du jeudi)

- En 1886 , la loi organise l'enseignement primaire public qui, dès lors, sera confié à un personnel laïc.

C'est là l'oeuvre de Jules FERRY qui déclarait :
" Entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, d'âme, de coeur, de puissance physique et morale : c'est le problème de l'éducation du peuple.

Ces réformes marquent un immense progrès car, avant 1881

- l'école était payante (rétribution scolaire)
- l'école était facultative
- l'école était confessionnelle (maîtres nommés par le Conseil municipal, enseignement religieux à l'école)

Les locaux scolaires étaient anciens et en mauvais état. Jules FERRY fit sortir de terre 3 000 écoles par an. (subventions aux communes)

Un emprunt de 8 200 F est contracté moyennant un remboursement de 205 F par trimestre à la Caisse des Dépôts.

Délibération du 16 février 1879 : Le salaire de l'instituteur titulaire de la 1ère classe est fixé à 1 100 Francs, celui de l'institutrice à 900 Francs. Le Conseil municipal vote une subvention de 20 F destinée à l'achat de livres pour les enfants indigents.

Délibération du 8 février 1878 : Le Conseil municipal vote une somme de 422 F pour l'achat de matériel scolaire destiné à l'école de filles.

Délibération du 20 février 1881 :

Depuis de longues années aucune distribution de prix n'a été faite aux élèves, et aujourd'hui toutes les communes s'imposent de grands sacrifices pour leurs écoles afin de préparer, pour l'avenir, des citoyens instruits et éclairés.

Le Conseil municipal vote une somme de 60 F.
Délibération du 18 mai 1882 : L'article 5 de la loi du 28 mars 1882 dit : "Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour encourager et surveiller la fréquentation des écoles. Elle est composée du maire et d'un délégué cantonal ainsi que, d'office, l'Inspecteur des Ecoles .

Une Caisse des Ecoles est créée dans la commune . Une subvention de 30 F lui est attribuée.

BUDGET PRIMITIF 1981

EVOLUTION DE NOTRE ECOLE

Ecole à 2 classes jusqu'en juillet 1945
 Ecole à 3 classes d'octobre 1945 à juillet 1957
 Ecole à 4 classes d'octobre 1957 à juillet 1974
 Ecole à 5 classes depuis septembre 1974

Nous avons pu retrouver sur les registre matricules de l'école les noms et dates de nomination des instituteurs titulaires ayant enseigné dans notre commune depuis 70 ans. Aucun document ne permet de remonter au delà.

1911 M. et Mme DESSEMOND (M. DESSEMOND mort pour la FRANCE le 26 août 1914)
 1914 M. GARON
 1915 M. PERRET
 1919 M. et Mme DELON
 1924 M. et Mme GILIBERT
 1930 M. et Mme BIGUEREAU
 1931 M. et Mme FAURE
 1939 Mlle CHAUPIN (remplaçant M. FAURE mobilisé)
 1945 Mlle VALLIER (création 3ème classe)
 1948 M. et Mme JANET
 1957 Mlle AUBERT (création 4ème classe)
 1961 Mme FAYOLLE (née RENART)
 1967 Mlle REYNIER (épouse CANAL)
 1974 Mme BONVILLAIN (création 5ème classe)
 1975 Mme ROUX
 1976 Mme CHOLLAT - M. HAUTSON
 1977 Mme DEMARD - Mlle BONO (épouse GARDE)
 1978 Mlle MASUIK
 1979 Mme ROBERT-PEILLARD
 1980 Mlle LAMY
 M. MACHABERT
 M. PERRIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

| | | |
|--------------------------------|---------|---------|
| Denrées et fournitures | | 76 748 |
| dont Combustibles | 54 148 | |
| Fournitures de voirie | 10 000 | |
| soit 6,02 % | | |
| Frais de Personnel | | 300 000 |
| dont Charges sociales | 65 000 | |
| soit 23,55 % | | |
| Impôts et Taxes | | 1 300 |
| soit 0,10 % | | |
| Travaux et Services extérieurs | | 257 000 |
| dont Entretien des bâtiments | 65 000 | |
| Entretien de voirie | 110 000 | |
| Electricité, Eau, Gaz | 70 000 | |
| soit 20,17 % | | |
| Participation et Contingents | | 230 000 |
| dont Aide Sociale | 72 810 | |
| Service incendie | 12 000 | |
| Charges intercommunales | 141 300 | |
| soit 18,05 % | | |

| | |
|---|------------------|
| Allocations, Subventions soit 0,78 % | 10 000 |
| Frais de gestion générale soit 4,40 % | 56 000 |
| Frais financiers (Remboursement d'intérêts) soit 15,72 % | 200 211 |
| Charges exceptionnelles soit 0,39 % | 5 000 |
| Prélèvement pour dépenses d'investissement soit 10,81 % | 137 670 |
| TOTAL = | 1 273 929 |

RECETTES :

| | |
|--|---------|
| Produits de l'exploitation | 86 000 |
| dont Carrière | 46 000 |
| Redevances des ordures ménagères | 40 000 |
| soit 6,75 % | |
| Produits domaniaux soit 0,39 % | 5 000 |
| Produits financiers | 50 |
| Recouvrements et Subventions soit 3,23 % | 41 217 |
| Dotation globale de fonctionnement soit 38,39 % | 489 100 |

| | |
|------------------------|-----------|
| Impôts indirects | 7 500 |
| soit 0,59 % | |
| Indemnité E. D. F. | 5 000 |
| soit 0,39 % | |
| Contributions directes | 640 062 |
| dont Impôts directs | 571 180 |
| Subventions fiscales | 68 882 |
| soit 50,24 % | |
| | <hr/> |
| | 1 273 929 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

| | |
|--|---------|
| Prélèvement sur recettes de fonctionnement | 137 670 |
| soit 63,83 % | |
| Participation aux travaux d'équipement | 78 000 |
| dont récupération de T. V. A. | 55 000 |
| soit 36,16 % | |
| | <hr/> |
| | 215 670 |

DEPENSES :

| | |
|--------------------------|---------|
| Remboursement d'emprunts | 137 670 |
| soit 63,83 % | |
| Achat de matériel | 15 000 |
| soit 6,95 % | |
| Terrain de sport | 10 000 |
| soit 4,63 % | |

Voirie
soit 24,57 %

53 000

215 670

BUDGET TOTAL 1981

RECETTES ET DEPENSES = 1 489 599

Le budget 1981 est en augmentation de 153 747 F soit 11,50 %. La pression fiscale subit une hausse de 17,90 %. Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition (Constructions nouvelles, Entreprises nouvelles assujetties à la Taxe Professionnelle, le Foncier Bâti arrivant au terme de l'exonération), la hausse des impôts doit se situer aux alentours de 15 % pour la Taxe Professionnelle.

le Foncier Non Bâti et le Foncier Bâti, à un taux légèrement supérieur pour la Taxe d'Habitation.

La nouvelle loi sur la fiscalité locale permet au Conseil Municipal de faire varier les taux d'imposition.

Dans sa réunion de Février 1981, le Conseil Municipal de CHUZELLES a maintenu les taux de 1980 pour le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti, la Taxe Professionnelle et modifié celui de la Taxe d'Habitation qui est le seul impôt payé par tous les habitants.

TAUX 1981 VOTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

| TAUX 1980 | TAUX 1981 |
|------------------|-----------|
| T. H. 6,73 % | 7,12 % |
| F. B. 11,20 % | 11,20 % |
| F. N. B. 56,20 % | 56,20 % |
| T. P. 14,70 % | 14,70 % |

Ces chiffres représentent la part communale. Sur les feuilles d'impôts adressées à chaque contribuable, ces taux sont majorés pour la gestion par les services.

fiscaux, ce qui donne des taux réellement appliqués de :

| | |
|----------|---------|
| T. H. | 7,66 % |
| F. B. | 12,00 % |
| F. N. B. | 60,50 % |
| T. P. | 15,80 % |

BASES D'IMPOSITION 1981

| | |
|----------|-----------|
| T. H. | 2 585 160 |
| F. B. | 646 350 |
| F. N. B. | 256 000 |
| T. P. | 1.162 830 |

PRODUITS ATTENDUS

| |
|---------|
| 183 957 |
| 72 389 |
| 143 875 |
| 170 959 |
| <hr/> |
| 571 180 |

En se reportant à la page 15 du bulletin de Décembre dernier, vous trouverez la liste des emprunts contractés en 1980 pour réaliser les travaux indispensables et le montant des annuités à rembourser, soit la somme de 113 621,32 F. Ce chapitre est la raison principale des augmentations des dépenses 1981.

La dépense Combustible, les Frais de Personnel, l'entretien de la voirie et des bâtiments sont aussi des chapitres de plus en plus coûteux.

Les travaux qui restent à réaliser dans l'im-médiat, ou à plus longue échéance, seront un facteur de dépenses qui fera grossir le montant de la participation de la population au budget communal dans les années à venir.

DELIBERATION DU C. M.

Réunion du 12 janvier

Demande de concours de la D.D.E.

pour une mission de maître d'oeuvre en vue de la reconstruction d'un pont sur la Sévenne.
Création d'un sous-sol à la salle polyvalente:
approbation d'un avenant N° I au marché passé avec l'entreprise Romet d'un montant de 18 727,80 F T.T.C.

Aménagement d'un parking devant le Wille-Club:

Le devis établi par les Services de l'Equipe-ment s'élève à 160 000 F.

Une demande de subvention est faite auprès du département.

Assurance Dommages-Ouvrage

Cette assurance obligatoire est contractée auprès de la Compagnie "LA FRANCE", Office des Assurés, 57, rue Rachais 69007 Lyon.

Tondeuse et filets de protection du stade :

Devis sont demandés en vue d'achat.

Voie communale N° 5:

En vue de son élargissement, les mesures d'expropriation sont prises à l'encontre de Monsieur Perroux.

Lotissement Montagnon: Le C.M. municipal après examen du dossier et avis des services de l'Equi-pement estime:

- que le réseau d'eau actuel est insuffisant pour l'alimentation en eau potable de 22 habita-tions.

- que l'assainissement par plateau absorbant ne peut convenir pour un tel nombre d'habitations.

- que le refoulement envisagé vers le réseau communal ne peut-être retenu du fait que ce der-nier n'est pas encore réalisé.

- que la voirie intérieure représente 3 000 mètres carrés et que l'afflux d'eau pluviale ris-que de créer des dégâts dans les terrains infé-rieurs.

Lotissement Bertrand:

Le C.M. n'envisage pas la modification du zonage actuel figurant au P.O.S.

Vestiaires du stade:

Le C.M. attend la décision de subvention pour demande de prêt.

Local des Anciens:

Le C.M. décide d'attribuer aux Anciens de la commune la Salle communale (ancienne classe). Des réparations s'avérant nécessaires , une subvention sera sollicitée.

Pont sur la Sévenne : Monsieur le Maire présente le nouveau devis s'élevant à 380 000 F. (bénéficiant d'une subvention de 150 000 F). Le C.M. décide de poursuivre l'étude du projet sur cette base.

Assainissement :

Demande d'inscription au Programme subventionné de 1981 pour une 2ème tranche de 1.500.000 francs.
Carrefour C.D. 36 et R.N. 7 :

Inscription au Programme 1982 .

Coût des travaux : 660.000 Francs.

Panneaux de signalisation des voies communales:

Les panneaux qui avaient été confectionnés par Monsieur PLANTIER Joseph étant détériorés, le C.M. prévoit leur remplacement par des panneaux émaillés.

Voirie : La Commission des chemins est chargée de visiter les voies communales et rurales afin d'établir, avec Monsieur l'Ingénieur des T.P.E., le Programme de 1981.

Chorale: Le C.M. vote une subvention de 400 F à la chorale de Chuselles.

Electrification rurale:

Les travaux du Programme 1980 débiteront en mars.

Aménagement du béal de l'Abereaux

Projet de curage retenu pour 1981.

Réunion du 20 février

- Budget primitif 1981 :

| | |
|---------------------|-----------|
| <u>Dépenses:</u> | I 489 599 |
| de fonctionnement : | I 273 929 |
| d'investissement : | 215 670 |
| <u>Recettes:</u> | I 489 599 |
| de fonctionnement : | I 273 929 |
| d'investissement : | 215 670 |

- Vote des taux d'imposition :

| Diverses taxes | Taux fixe | Produit attendu |
|-------------------|-----------|-----------------|
| Taxe d'habitation | 7,12% | 184 063 |
| T. Foncier bâti | II,20% | 72 391 |
| T. Fonc. non bâti | 56,20% | 143 872 |
| T. professionn. | 14,70% | 170 936 |
| TOTAL | | 571 262 |

Emprunt de 100 000 Francs

pour travaux d'équipement courant auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne.

SEANCE DU 3 AVRIL

Bâtiments communaux : travaux envisagés :
- Salle communale affectée aux anciens : porte-fenêtre, W.C. , électricité, peintures, sol)
- Presbytère : réfection électricité
- Groupe scolaire: réfection clôture sur C.D.I23
- coupure ancienne chaudière

Terrain football :

- passage pour aller ancien à nouveau terrain
- cages
- filets de protection

Vestiaires :

- subvention de 70.000 Francs
- demande à l'architecte d'un projet ne dépassant pas 200 000 Francs
- achat d'une tondeuse auto-tractée

Mille-Club :

- achat d'une petite tondeuse
- parking: subvention de 16 000 F.

Pont sur la Sévenne :

- acceptation du projet proposé par l'Equipement d'un coût de 361 567,08 TTC.
- demande de subvention de 200 000 F à C.D.C.
- demande de subvention de 50 000 F au SIVOM

Assainissement :

- 2ème tranche de travaux de 850 000 F.
- subvention de 297 500 F (35 %)
- Demande de prêt de 550 000 F à C.D.C.

Dégâts causés par orages de septembre 1980 :

- subvention de 51 325 F sur un montant de 102 650 F

Entretien différé :

- allocation de 37 844 sur travaux 1980

Travaux de voirie :

- Programme 1980 : entretien 70 000 F
réfection 130 000 F

Chemin de la Forêt : Procédure d'expropriation envers M. Peyroux. Le chemin allant vers M. Bellon, remis en état (matériaux concassés) ne sera pas goudronné

Piscine :

- participation demandée : 108 392,97 F
 - trop lourde charge pour Chuzelles , le Conseil municipal décide de se retirer du Syndicat
- ### Ecole publique :

- annonce d'un blocage de la 4ème classe élémentaire envisagé par académie.
- protestation contre éventualité d'une fermeture.

Subventions :

- Chambre de métiers de Vienne: 825 F
- Centre formation communale et sociale de l'Isère : 200 F

Participation :

- aux frais de fonctionnement du Lycée de St-Romain en Gal : 2 932,08 F (19 élèves)
- aux charges du S.M.E.S.S.A.V. (élèves des C.E.S.) 53 363,02 F

Cantine scolaire :

- local et matériel ne peuvent être ni loués, ni prêtés à des particuliers ou sociétés.

Restaurant d'enfants :

- refus de participer à toutes dépenses pour enfants prenant leurs repas dans des restaurants scolaires extérieurs.

Canoe-Kayak :

- demande de subvention de 10 000 F.
- sous réserve de garanties .

Dépenses d'aide sociale :

- contingent de 75 240 F pour 1981

Téléphone :

- à la suite d'une pétition de personnes mécontentes, Monsieur le Chef d'exploitation annonce une amélioration satisfaisante pour fin 1981 .

Réunion du 18 juin 1981

Assainissement :

- Montant du raccordement à l'égout existant:
 - o/ construction existante : 1 100 Francs
 - o/ construction après le 30 juin 1981 : 4 000 Francs.

Ce montant sera payable dans les 2 années à venir à compter du 1er juillet 1981, et sera payable en 2 fois.

Il est précisé que le raccordement est obligatoire.

- Une taxe d'assainissement par m³ d'eau consommée sera payée dès que le raccordement sera effectué. Cette taxe est à déterminer

Assainissement 2ème tranche:

- montant des travaux : 833 968,00 Francs
- subvention obtenue 35 %, soit: 297 500,00 F.
- emprunt de 550 000 F. à la Caisse d'Epargne de Vienne (30 ans, 10,75 %)
- Tracé : de la rivière Sévenne au Village. Examen de ce tracé par le C.M.

Pont : Exécution des travaux confiés (appel d'offres ouvert) à Entreprise Hacconnet-Bortholi /

- coût : 400 000 F
- financement : Emprunt : 200 000 F
- Subvention du départ. 150 000 F
- Sub. SIVOM : 50 000 F

400 000 F

Piscine de Villette de Vienne :

- montant de la participation communale:
 - o/ en 1980 : 59 950,78
 - o/ en 1981 : 108 392,97
- retrait envisagé en 1982.

Panneaux de signalisation :

Maison LAPORTE de Vaulx en Velin retenue pour la fourniture de ces panneaux.

Coupe de bois N° 13 :

non vendue à Grenoble.

Le C.M. décide sa vente à Entrepreneur ou particulier de la région.

Salle des Anciens:

Cette salle sera mise à la disposition des anciens dès l'automne.

Personnel communal:

- Secrétaire de mairie : promotion indiciaire
- Femme de Service communale à Cantine scolaire: Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Madame BRAT l'informant qu'elle demande à faire valoir ses droits à la retraite . Elle sera remplacée par appel de candidatures.
- Ouvrier temporaire de la voie publique : un poste d'ouvrier temporaire de la Voie publique est créé à compter du 1er Juin 1981 . Par arrêté du Maire, M. POINGT Gratien est nommé sur ce poste.

Ecole :

- le remplacement envisagé du grillage sera effectué en septembre.
- A la demande de la directrice, un bac à sable sera installé à l'ombre des tilleuls.
- téléphone : aucune modification.

Subvention exceptionnelle à la FNACA pour achat de son drapeau: 1 400 F.

Stade : Le coût du devis "gros oeuvre" des vestiaires se monte à 200 000 F.

- financement : subvention 70 000 F
- emprunt 150 000 F

filets de protection : 500 F le Mètre linéaire. recherche d'une solution moins coûteuse.

cages : devis demandé à Entreprise Curtet.

Sol de l'ancienne sacristie (base du clocher)

Le C.M. décide de le bétonner.

Stop: la pose de certains "STOP" est à l'étude

PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis la parution du Bulletin "Informations" N° 7 de décembre 1980, il a été accordé les permis de construire suivants :

| Nom et prénom du pétitionnaire | nature construc. | date du permis | N°du permis |
|--------------------------------|------------------------|----------------|-------------|
| PLANTIER Louis | maison individ. | 02.12.80 | 80.5.II53 |
| RIGAUDIN Alice | lotisse- ment. | 23.12.80 | 80.1.I564 |
| WETZEL J-Paul | maison individ. | 05.01.81 | 80.5.I260 |
| TRUCHET André | maison individ. | 16.01.81 | 80.5.I296 |
| POULAT J-Jacques | maison individ. | 29.01.81 | 80.5.I431 |
| DOMPIETRINI J-Claude | maison individ. | 10.02.81 | 80.5.I350 |
| DELORME Michel | garage et terrasse | 26.02.81 | 80.5.I399 |
| DUPARC Jacques | maison individ. | 02.03.81 | 81.5.0051 |
| GIMENEZ Thomas | maison individ. | 12.03.81 | 81.5.0034 |
| BERTOUCHE Jacky | hangar p. véhicules | 30.03.81 | 80.5.I209 |
| BERTOUCHE Christian | garage | 09.05.81 | 81.5.0176 |
| FREDERIC Fr.et Jac. | maison individ. | 15.05.81 | 81.5.0186 |

et refusé le permis suivant :

| | | | |
|-------------------|--------------------|----------|-----------|
| TRILLAT Honoré | maison individ. | 24.02.81 | 80.5.I418 |
|-------------------|--------------------|----------|-----------|

Il a donc été accordé 12 permis de construire dont 8 pour des maisons individuelles. Lors du dernier semestre 1980, il y avait 15 permis dont 5 pour maisons individuelles. En un an le total est de 13 maisons individuelles, donc 13 nouvelles familles sur notre commune.

A noter que le Conseil municipal a refusé deux projets de lotissement non conformes aux règles de la viabilité exigée :

- projet présenté par le cabinet JUVENET pour un terrain appartenant à Mademoiselle MONTAGNON (village)
- projet présenté par Monsieur GAL (Montferrat et Recour).

MILLE CLUB

Depuis son inauguration officielle le 12 octobre 1980, le Mille-Club a rendu de nombreux services. Il a été loué ou utilisé 56 fois, dont 39 fois la petite salle et 17 fois la grande salle.

Les locations payantes (sociétés ou personnes extérieures à Chuzelles, Chuzellois mais à prix réduit) nous ont permis, jusqu'à présent, une utilisation gratuite par les diverses associations de Chuzelles.

Il a été consommé environ 600 litres de fuel depuis octobre, et il y a toujours quelques frais pour l'entretien. L'achat d'une tondeuse "Moteur-Bernard" a été nécessaire afin de tondre la pelouse ensemencée l'année dernière par les membres du Conseil municipal. Nous nous proposons d'installer la clôture, mais chacun a ses propres occupations, et c'est bientôt les vacances !

D'ici la fin de l'année, nous le souhaitons, seront réalisés l'éclairage public extérieur et le goudronnage du parking. La dernière partie de la pelouse a été ensemencée mais a souffert du temps ... et des piétinements.

Il nous faut rappeler qu'il est interdit de faire du bruit à l'extérieur des bâtiments après 22 heures (pensez aux voisins !)

| LOCATAIRES | Petite Salle | Grande Salle |
|--|-----------------|--------------|
| Familles chuzelloises | 1 | 4 |
| Stés ou familles extérieures à Chuzelles | 4 | 2 |
| UTILISATEURS | | |
| Football Club chuzellois | 9 | 1 |
| Sou des Ecoles | 7 | 2 |
| Ass. Parents d'Elèves | 3 | |
| Mutuelle agricole + FNSEA | 3 | |
| F.N.A.C.A. | 2 | 1 |
| Association familiale | 1 | 1 |
| Conscrits | 1 | 1 |
| Canoe-Kayak | 1 | 1 |
| A.I.D.M.R. (Aide à domicile) | 2 | |
| Ski (La Sévenne) | | 1 |
| Gymnastique | 1 | |
| Journal "La Sévenne" | 1 | |
| Danse | tous les lundis | 2 |
| Chorale | tous les jeudis | 1 |

Les clés sont toujours à retirer chez M. et Mme FARAUULT Georges et de préférence à partir de 20 H (sur présentation du bon délivré en mairie)

ASSAINISSEMENT

1ere tranche :

Les travaux ont été exécutés par l'Entreprise ROMET après étude du Cabinet Marc MERLIN sous la surveillance de la Direction Départementale de l'Agriculture. Au cours de ces travaux, cinquante huit tabourets de branchement ont été effectués. Dans l'immédiat, seront raccordés à l'égout, les eaux usées et les sorties des fosses septiques.

2ème tranche :

Pour l'année 1981, la somme de 850 000 F de travaux a été accordée par la D. D. A. avec une subvention de 375 000 F. Cette partie desservira le Village avec la pose de la colonne principale. Dans les années à venir, celle-ci sera raccordée avec l'assainissement de la Ville de VIENNE, par la vallée de Leveau.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT DANS LA PARTIE BOUSSOLE, LA TOUR, PAUPHILE

- A) Branchement effectué pendant la période de travaux et ne nécessitant pas de détérioration de la chaussée : maison existante ou en cours de construction : branchement demandé par le propriétaire, coût : 100 F.

- B) Branchement à effectuer à la suite d'un permis de construire délivré après le 30 Juin 1981 et nécessitant une ouverture de la voie publique, coût : 4 000 F.

Ces redevances pourront être versées à Monsieur le Percepteur, en deux versements égaux.

- C) Le raccordement à l'égout est une obligation, et, en cas de mise en service d'un nouvel égout, le propriétaire de l'immeuble non encore raccordé est tenu dans le délai de deux ans d'effectuer le branchement.

La taxe de raccordement à l'égout, d'un coût variable selon les communes, est à la charge exclusive des propriétaires.

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Un décret du 24 Octobre 1967 (Journal Officiel du 26) a fixé les modalités d'application. A compter du 1er Janvier 1968, cette redevance, qui est proportionnelle à la consommation d'eau potable, est prélevée uniquement auprès des usagers du service d'assainissement sur le réseau public de distribution.

La facturation des sommes dues par les utilisateurs est faite au nom du titulaire de l'abonnement de l'eau ou à défaut au nom du propriétaire de l'immeuble. Le Conseil Municipal, dans une prochaine délibération, fixera la redevance d'assainissement pour les habitants touchés par la tranche déjà réalisée.

Bois de Cornavent
des Sept-Fontaines
errat



1er tranché (1926)
2nd tranché (1931)

VOIRIE

Travaux terminés :

D'importants travaux ont été effectués sur les voies des Martinières et de Boussole après la pose des canalisations d'eau potable et d'assainissement.

Cette même voie de Boussole et le Carrefour de Pauphile ont été élargis avec décaissement et apport de gravier tout venant. Mais, les responsables se sont heurtés à certaines difficultés entre le tronçon délimité par les propriétés des familles Perroud et Danièle. La seule solution était de poser des tuyaux pour canaliser l'eau venant de la Nationale 7 afin de supprimer les fossés existants de part et d'autre de la voie : Riverains et Municipalité sont tombés d'accord sur le fait que la dépense pour l'achat des tuyaux de \varnothing 300 et 400 serait partagée équitablement entre les 2 parties, ceci a permis de mener à bien ce travail qui évitera à certaines propriétés d'être inondées, que tous les riverains en soient remerciés.

Cinq poteaux de téléphone ont été déplacés par les P.T.T.

La mise en forme et le revêtement ont été exécutés par l'Entreprise LEFEVRE.

Ainsi, c'est après de longs mois de désagrément que chacun peut maintenant apprécier l'ampleur des travaux qui étaient indispensables.

Nous pouvons féliciter Monsieur CHAUMAT qui a eu la riche idée d'installer sur son tracteur une lame initialement prévue pour dégager la neige, mais qui s'est révélée, après un essai concluant, également utilisable pour le décapage des bordures de chemin. Monsieur CHAUMAT a ainsi effectué les travaux précédant le revêtement nécessaire sur les voies de Thiers et de la carrière. Ceci a évité l'emploi d'un grader tout en fournissant un travail d'excellente qualité.

BIEF : le curage a été fait par l'Entreprise NOUJIN, plusieurs barrages (appelé coupe-courant) ont été placés pour éviter la détérioration de son lit par grande crue. Une surveillance se fera régulièrement. Il ne devrait plus y avoir de problème de débordement.

Travaux restant à effectuer :

L'élargissement du chemin de Saint-Maurice vers Madame Assémat, et du chemin des Rivoires (ce dernier

nécessitant le déplacement d'arbustes récemment plantés ne pourra se faire qu'au mois de novembre). Plusieurs fossés sont à nettoyer et des chemins non goudronnés seront remis en état, la majeure partie de ces travaux devrait se faire avec le tracto-pelle du SIVOM.

PONT des SERPAIZIERES.

Etant donné que ce pont représentait une grosse charge pour la commune, sa construction a été repoussée d'année en année, malgré de nombreux efforts pour trouver le coût le plus bas possible.

Après différentes démarches auprès du Service de l'Equipement et du Conseil Général, les travaux seront effectués par l'Entreprise Baconnet-Bortoli.

Le devis s'élevant à francs 373.302.96

FINANCEMENT :

| | |
|----------------------------------|------------|
| - Subvention ----- | 150.000.00 |
| - un emprunt de ----- | 50.000.00 |
| au SIVOM dans le cadre du (FSIR) | |
| - un emprunt de ----- | 200.000.00 |
| à la Caisse d'Epargne. | |

Etant donné que les travaux s'accroissent d'année en année (- entretien de pelouse du stade et du mille-club, fleurissement de la commune) nous avons dû faire appel à un ouvrier à temps partiel (Monsieur Poingt Gratien).



PISCINE

L'augmentation de la participation des communes à la charge de la Piscine de VILLETTE-DE-VIENNE pose un gros problème financier au Conseil Municipal de CHUZELLES.

En raison de nombreux travaux réclamés et exécutés sur le territoire de notre village, le budget ne laisse pas de disponibilités financières. L'augmentation réclamée n'est pas prévue au Budget primitif. Le compte administratif ne laissant apparaître qu'un excédent modeste, devant des prévisions de hausses pour les années à venir, le Conseil Municipal a pris une délibération le 3 Avril demandant le retrait de la Commune de CHUZELLES du Syndicat de la piscine à partir de l'exercice 1982.

Le Conseil syndical dans sa réunion du 16 Juin n'a pas accepté le départ de CHUZELLES, et, a pris une délibération sollicitant une aide de l'Etat qui soulagerait le budget des communes à faibles ressources.

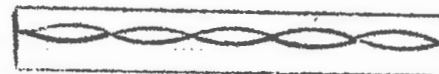
CHUZELLES reste donc adhérent à part entière du syndicat intercommunal et devra inscrire, dans l'immédiat, à son budget les sommes nécessaires au paiement de sa participation.

Pour l'année 1982, une circulaire ministérielle du 15 Mai 1981 oblige les syndicats intercommunaux à répartir les charges entre les communes, non plus d'après les centimes communaux, mais suivant la pression fiscale des

quatre taxes de chaque collectivité adhérente. Si cette circulaire est mise en application pour le prochain exercice, le pourcentage de participation de notre commune devrait être un peu plus faible qu'actuellement.

En 1980 cette participation a été de 59 950,78 F et celle réclamée pour 1981 est de 108 392,97 F, soit une différence de 48 442,19 F ou 80,80 % d'augmentation.

Cette somme représente près du douzième de notre budget de fonctionnement, soit 8,50 %.



FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

VILLAGE FLEURI

Le fleurissement du village se poursuit avec l'apparition de nouvelles jardinières, à savoir :

- 4 sur la terrasse du café Charaon, (les frais qu'elles entraînent étant partagés entre Mme CHARDON et la municipalité).

- 1 sur l'abri de Car.
- 2 sur le mur de Monsieur Vaganay.

Nous remercions Monsieur ANDRE qui a confectionné ces jardinières bénévolement, (les matériaux étant fournis par la commune).

L'an prochain le fleurissement se poursuivra sur la D. 123 le long de l'école.

LES MAISONS FLEURIES.

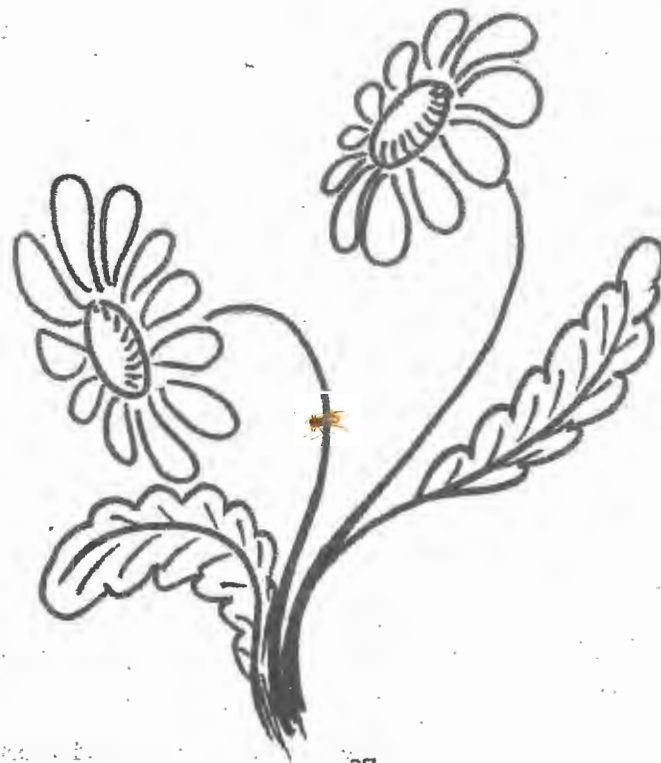
A ce jour : 23 inscriptions ont été enregistrées : 2 maisons par catégorie sont retenues pour le concours départemental qui comporte 3 catégories :

- 1^{re}) catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue.
- 2^e) catégorie : Décor floral installé sur la voie publique.
- 3^e) catégorie : Balcon ou terrasse.

Le concours communal comportera 5 catégories :

- 1^{re}) - Maison avec jardin visible de la rue
- 2^e) - Maison avec jardin intérieur
- 3^e) - Balcon ou terrasse
- 4^e) - Décor floral installé sur la voie publique
- 5^e) - Ferme fleurie

La première visite se fera entre le 15 et 25 Juillet, la deuxième entre le 1er et 15 Septembre.



RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE

RECENSEMENT GENERAL de l'AGRICULTURE 1979/1980.

Un recensement général agricole avait eu lieu en 1970. Le ministère de l'agriculture a fait renouveler cette opération entre le 1er décembre 1979 et le 1er juin 1980. Pour établir ce questionnaire 68 enquêteurs sont passés dans toutes les exploitations agricoles de la région. Ce recensement a eu pour principaux objectifs :

- de cadrer les statistiques agricoles courantes (cheptel vif, utilisation du sol, machines, main d'œuvre).
- de fournir des renseignements sur les structures des exploitations.
- de saisir l'évolution de l'agriculture française entre 1970 et 1979.
- d'obtenir des résultats à des niveaux géographiques très fins : commune, canton, région agricole, etc...

Pour ce qui concerne notre département, le plus vaste de la région Rhône-Alpes avec ses 788.000 Hectares, il est le second pour la surface agricole utilisée (287.000 Hectares) après le département de l'Ain. La diversité du relief de l'Isère fait que l'on rencontre aussi bien l'agriculture traditionnelle

des pays Alpains que l'agriculture moderne des régions des plaines. Il ressort de ce recensement que 5.000 exploitations agricoles ont disparu depuis 1970. Il avait été recensé 22.600 agriculteurs en 1970 contre seulement 17.500 en 1979/80. La surface utilisée est aussi en diminution (de 8.500 Hectares) mais d'un autre côté la taille moyenne des exploitations augmente (de 13 Ha en 1970 à 16,40 Ha en 1979).

Pour les cultures fruitières, on enregistre une extension de la noyeraie (elle occupe 5.000 Ha) mais une diminution du verger de pêcheurs. Le verger départemental se compose donc de 5.000 Ha de noyeraie et 2.700 Ha de vergers (pêches, poires, pommes, prunes, abricots, cerises). Depuis 1970 les producteurs ont réduit les plantations. De même les prairies (naturelles et artificielles) voient leurs superficies en régression de plus de 15.000 Hectares.

Du côté des animaux, on constate un accroissement depuis 1970 des effectifs de toutes les catégories, sauf pour les vaches laitières, les chèvres et les chevaux. Pourtant la baisse du nombre de vaches laitières n'entraîne pas comme on pourrait le penser une baisse de la production du lait car on assiste au contraire à une augmentation de la production laitière.

La Surface céréalière départementale est en extension. Elle a augmenté de plus de 13 %, et occupe 37 % de la surface agricole utile (terres sous forme de labours, prairies, pâturages, vergers). Cependant le nombre d'exploitations cultivant des céréales a diminué d'un quart. Mais il faut savoir que plus de 50% des agriculteurs exploitent moins de 5 hectares de céréales. Dans ces cultures c'est le maïs qui est la principale (42 % de la surface céréalière) devant le blé (36 % de la surface céréalière). L'orge qui détient cependant le plus fort accroissement en augmentant de 32 %, ne représente que 14 % de la superficie en céréales.

Le département de l'Isère arrive en tête de la région par son nombre de tracteurs environ 20.100. Non seulement leur nombre augmente mais aussi leur puissance 85 % des exploitations agricoles comptent au moins un tracteur par propriété. De quoi se demander si cela ne conduit pas au surequipement.

La surface irriguée a augmenté de 3.000 Ha en 9 ans et le nombre d'exploitations pratiquant ce phénomène assez récent est de 32 %. L'irrigation est surtout utilisée pour le maïs (46 % de la surface irriguée) ensuite viennent les vergers (18 % de la surface irriguée).

La structure s'améliore, c'est à dire que la proportion des unités de moins de 10 hectares occupe 45 % de l'ensemble alors qu'elle était de 52 % en 1970. On constate également une régression dans les exploitations de 10 à 20 Hectares, (chute de 30 % entre 1970 et 1979) alors que la partie de 20 à 35 Hectares est stable. On constate aussi que la plupart des exploitations sont familiales et que l'ensemble de la population agricole est marquée par un vieillissement des exploitants.

Pour notre commune, CHUZELLES, on s'aperçoit qu'elle suit à peu près le même schéma de hausse et de baisse que le département de l'Isère.

Chuzelles a perdu 14 exploitations entre 1970 et 1979. Mais on constate ce phénomène d'une manière générale dans tous les cantons. Il reste cependant en Isère une dizaine de milliers d'exploitations. Il faut maintenant que ces derniers paysans du Dauphiné s'accrochent pour maintenir ce chiffre avant qu'il ne devienne inquiétant.

| | | Nombre d'Exploitations | Surface agricole utilisée (ha) | Total Céréales (ha) | Blé (ha) | Orge (ha) | Maïs (ha) | cultures fourragères (ha) | Superficie en Herbe (ha) | Vigne (ha) | Vergers 6 espèces (ha) | Total Bovins | Vaches laitières | Vaches Non laitières | Total ovins | Porcs | Chèvres | Total Porcs | Agriculteurs actifs |
|------------------------|------|------------------------|--------------------------------|---------------------|----------|-----------|-----------|---------------------------|--------------------------|------------|------------------------|--------------|------------------|----------------------|-------------|-------|---------|-------------|---------------------|
| Chasse s/ Rhône | 1970 | 30 | 401 | 177 | 78 | 17 | 77 | 41 | 107 | 10 | 31 | 134 | 85 | | 18 | 11 | 4 | 232 | 79 |
| | 1979 | 29 | 348 | 190 | 101 | 25 | 51 | 15 | 76 | 10 | 15 | 74 | 50 | | 26 | 20 | 24 | 865 | 57 |
| Chuzelles | 1970 | 69 | 877 | 488 | 128 | 31 | 310 | 63 | 242 | 9 | 11 | 266 | 187 | | 169 | 86 | 152 | 66 | 171 |
| | 1979 | 55 | 808 | 478 | 197 | 45 | 210 | 40 | 191 | 5 | 4 | 178 | 113 | 9 | 413 | 351 | 109 | 64 | 79 |
| Luzinay | 1970 | 73 | 1425 | 598 | 239 | 51 | 267 | 128 | 619 | 9 | 3 | 815 | 372 | 46 | 7 | 6 | 325 | 119 | 167 |
| | 1979 | 64 | 1424 | 755 | 336 | 75 | 306 | 90 | 492 | 5 | 2 | 826 | 319 | 27 | 97 | 63 | 206 | 45 | 112 |
| Pt-Evêque | 1970 | 46 | 727 | 361 | 128 | 26 | 177 | 73 | 230 | 5 | 1 | 388 | 213 | 8 | 21 | 16 | 61 | 28 | 162 |
| | 1979 | 32 | 608 | 365 | 167 | 38 | 146 | 20 | 195 | 2 | 1 | 326 | 129 | 8 | 3 | 3 | 37 | 8 | 101 |
| Septême | 1970 | 76 | 1264 | 597 | 210 | 32 | 327 | 68 | 471 | 10 | 1 | 478 | 319 | 14 | 18 | 16 | 164 | 118 | 163 |
| | 1979 | 57 | 1204 | 714 | 287 | 37 | 375 | 59 | 324 | 5 | 1 | 483 | 220 | 56 | 45 | 34 | 119 | 134 | 125 |
| Serpaize | 1970 | 52 | 793 | 380 | 149 | 41 | 169 | 38 | 268 | 6 | 12 | 315 | 195 | 2 | 9 | 7 | 101 | 141 | 130 |
| | 1979 | 42 | 740 | 371 | 194 | 54 | 97 | 55 | 237 | 2 | 2 | 357 | 171 | 17 | 332 | 212 | 134 | 114 | 69 |
| Seyssuel | 1970 | 48 | 797 | 190 | 103 | 17 | 63 | 40 | 409 | 11 | 75 | 171 | 107 | | 917 | 700 | 41 | 34 | 122 |
| | 1979 | 44 | 403 | 167 | 82 | 26 | 53 | 48 | 71 | 8 | 35 | 192 | 117 | | 5 | 5 | 52 | 36 | 84 |
| Villette- de-Vienne | 1970 | 39 | 756 | 347 | 148 | 23 | 145 | 62 | 255 | 11 | 13 | 292 | 201 | 6 | 385 | 206 | 142 | 50 | 98 |
| | 1979 | 35 | 750 | 410 | 188 | 46 | 153 | 37 | 225 | 6 | 14 | 315 | 179 | | 61 | 53 | 94 | 25 | 64 |
| Vienne | 1970 | 131 | 957 | 240 | 100 | 17 | 108 | 65 | 455 | 18 | 54 | 424 | 235 | | 206 | 130 | 87 | 208 | 316 |
| | 1979 | 94 | 726 | 215 | 112 | 23 | 66 | 20 | 344 | 10 | 43 | 416 | 146 | | 167 | 116 | 62 | 15 | 197 |
| Vienne Nord | 1970 | 433 | 7058 | 3140 | 1186 | 238 | 1546 | 535 | 2609 | 78 | 149 | 2859 | 1679 | 76 | 1544 | 1048 | 1004 | 788 | 1031 |
| | 1979 | 358 | 6285 | 3450 | 1552 | 346 | 1391 | 364 | 1811 | 43 | 81 | 2753 | 1298 | 119 | 1002 | 741 | 775 | 1291 | 636 |

STADE

Avec le printemps suffisamment pluvieux et 600 kilogrammes d'engrais, la pelouse, que certains pessimistes croyaient à refaire, a bien reverdi. L'achat d'une tondeuse tractée et portée a été nécessaire et notre agent communal, Monsieur Jean DARMANCIER, s'en est servi déjà plusieurs fois. Lui et son aide temporaire, Monsieur Gratien POINGT, sont seuls habilités à l'utiliser et à l'entretenir. Il en est de même pour la tondeuse du Mille Club.

Lors d'une concertation sur le terrain avec quelques responsables du Football Club Chuzellois, il avait été question de la mise en place des buts et d'un filet de protection pour les ballons. Un devis pour les cages est en cours chez Monsieur CURTET. Quant au filet de protection, indispensable, surtout en fond de terrain, un devis estimatif à 500,00 Francs le mètre linéaire est d'un coût trop élevé pour le budget communal. Il en sera parlé à la prochaine réunion du Conseil municipal, et une autre solution sera à envisager.

Pour les vestiaires une subvention de 70 000,00 F a été accordée. Plusieurs plans ont été présentés. Celui d'un coût d'environ 200 000 Francs a été retenu.

Ces vestiaires, qui seront à la disposition d'autres sociétés communales, seront réalisés ultérieurement.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

CANTINE SCOLAIRE

Les dépenses faites pour notre cantine sont beaucoup plus importantes qu'on ne pourrait le penser. Les tous récents locaux équipés d'un matériel bien approprié en font une cantine très moderne. Pour les nouveaux Chuzellois, sachez que les locaux comprennent un réfectoire, un vestiaire, des toilettes, une cuisine et salle de rangement. Tout cet ensemble ayant coûté fort cher, la municipalité n'a pu l'édifier qu'avec un emprunt, donc chaque année nous avons à notre charge le remboursement plus la consommation électrique, l'eau, le chauffage, le salaire de la cantinière et la sécurité sociale, sans oublier le remplacement de certains appareils comme ce fut le cas pour le chauffe-eau.

Sur notre bulletin d'informations n°5 de décembre 1979, nous vous avons fait savoir que notre aide apportée à la cantine revenait à la somme de 4,30 FR par rationnaire par jour pour l'année 1978.

D'autre part, nous apprenons le départ à la retraite de Mme BRAT qui fut notre cantinière durant de nombreuses années.

FETES DES MERES

Pour la première fois la Fête des Mères était célébrée au Mille-Club agréablement décoré par les dessins que, traditionnellement, les écoliers exécutent à cette occasion sous la direction de leurs maîtres et maîtresses.

Tout d'abord Monsieur CHAINTREUIL rendait hommage aux mamans dont la tâche est certes exaltante mais lourde aussi de responsabilité. Monsieur BLAIN porte parole de Monsieur BOURGUIGNON, Président de l'Association familiale gêné par une extinction de voix, reconnaissait à son tour l'importance du rôle de la mère si délicat parfois.

Monsieur le Maire avait alors le plaisir de remettre 20 dictionnaires offerts par la Municipalité à la Classe CE1-CE2 dont les dessins avaient retenu l'attention du jury.

Madame Marie SIMIAN se voyait attribuer la gerbe que l'Association familiale remet chaque année à une maman de la Commune.

Enfin, brioches et vin blanc, offerts par la Municipalité, apéritif et biscuits secs distribués avec beaucoup de gentillesse par les "jeunes vogueurs" clôturaient bien agréablement cette manifestation.

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'EMPLOI

Pour éviter des oublis parfois regrettables, les pointages auront toujours lieu le JEUDI.

Les demandeurs d'emploi sont instamment priés de ne pas omettre de se présenter à la date indiquée, l'état nominatif de pointage étant immédiatement transmis à l'Agence locale de l'Emploi par le courrier de midi. (De ce fait, aucun rappel ne sera plus possible).

DATES DES POINTAGES

| | |
|----------------|---------------------------------|
| JUILLET 1981 | - jeudi 2 juillet de 9 h à 12 h |
| | - jeudi 16 juillet d) |
| AOUT 1981 | - jeudi 6 août do |
| | - jeudi 20 août do |
| SEPTEMBRE 1981 | - jeudi 3 septembre do |
| | - jeudi 17 septembre do |
| OCTOBRE 1981 | - jeudi 8 octobre do |
| | - jeudi 15 octobre do |
| NOVEMBRE 1981 | - jeudi 5 novembre do |
| | - jeudi 12 novembre do |
| DECEMBRE 1981 | - jeudi 3 décembre do |
| | - jeudi 17 décembre do |

REPAS . DES ANCIENS

C'est le dimanche II janvier que près de 70 anciens se trouvaient réunis pour le traditionnel repas offert par la Municipalité.

Tous apprécièrent terrine de canard , lotte à l'américaine, bouquetière de légumes, pintade sur canapé, soufflé au Grand Marnier , le tout, délicieux, servi par le Restaurant Ginot.

Une nouveauté : la salle du Mille Club étant plus spacieuse que celle du restaurant scolaire utilisée les années précédentes, un groupe de l'Ecole de Danse Roland Bréand de Lyon était venu, sur la demande de Madame NATIVEL, animer cette journée et évoluait avec talent devant les convives agréablement surpris.

Hélas, cette journée, que chacun souhaitait joyeuse, était attristée par un incident imprévisible : Madame FOREST, prise d'un malaise que chacun espérait bénin, devait être rapidement conduite par les pompiers à l'hôpital de Vienne où, malheureusement; elle décédait quelques jours plus tard.

Assistaient au repas Monsieur CHAINTREUIL, Maire, Messieurs CARRET & FARAULT, adjoints - M. PLANTIER était retenu par son travail à l'usine- ainsi que de nombreux conseillers. Monsieur le Maire présentant ses vœux à l'assistance disait le plaisir

293
qu'il éprouvait à voir réunis en ce jour tant d'anciens de la commune. Madame NATIVEL ne manquait pas de remercier chaleureusement la Municipalité pour la bienveillance manifestée à l'égard des anciens.

Puis reprenaient, pour de longs instants, d'amicaux bavardages que conteurs et chanteurs interrompaient parfois

-o-o-o-o-o-o-

DIVERS

Parmi les nombreuses réclamations faites en Mairie, figure celle des chiens en divagations sur la voie publique ou dans les propriétés privées.

Il est de nouveau rappelé aux propriétaires de ces animaux qu'ils s'exposent à des sanctions en cas d'accident et il leur est recommandé de tenir leurs bêtes à l'attache ou dans un enclos fermé.

JURES D'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à SEYSSUEL pour neuf candidats, avec les communes de SERPAIZE, SEYSSUEL et CHUZELLES.

Pour notre commune, le hasard a désigné :

- Mme PALIN Huguette, au Verdier
- Mme TRILLAT Marie-Louise, aux Pins
- Mme CHAUDAT Germaine, à St-Maurice
- M. GERY Pierre, le Royet.

LES ELECTIONS A CHUZELLES

PRESIDENTIELLES DU 26 AVRIL

| | | |
|------------|-----|--------------|
| Inscrits : | 822 | |
| Votants : | 667 | soit 81,14 % |
| Nuls : | 11 | soit 1,64 % |
| Exprimés : | 656 | |

Ont obtenus :

| | | |
|--------------------------|----------|--------------|
| François MITTERAND | 233 voix | soit 35,51 % |
| Valéry GISCARD D'ESTAING | 175 voix | soit 26,67 % |
| Jacques CHIRAC | 80 voix | soit 12,19 % |
| Georges MARCHAIS | 78 voix | soit 11,89 % |
| Brice LALONDE | 27 voix | soit 4,11 % |
| Michel CREPEAU | 16 voix | soit 2,43 % |
| Marie-France GARAUD | 14 voix | soit 2,13 % |
| Arlette LAGUILLIER | 13 voix | soit 1,98 % |
| Michel DEBRE | 12 voix | soit 1,82 % |
| Huguette BOUCHARDEAU | 8 voix | soit 1,21 % |

PRESIDENTIELLES DU 10 MAI

| | | |
|------------|-----|--------------|
| Inscrits : | 822 | |
| Votants : | 720 | soit 87,59 % |
| Nuls : | 21 | soit 2,55 % |
| Exprimés : | 699 | |

Ont obtenus :

| | | |
|--------------------------|----------|--------------|
| François MITTERAND | 395 voix | soit 56,51 % |
| Valéry GISCARD D'ESTAING | 304 voix | soit 43,49 % |

ETAT - CIVIL

NAISSANCES

BERTHIER
Christine Isabelle
née le 2 février à St-Priest - 69

ODRAT
Julien Eric
né le 3 février à Vénissieux - 69

SARDY
Romain
né le 12 février à +
né le 12 février à Vénissieux - 69

GUICHARD
Mathieu Nicolas
né le 2 avril à Lyon 2° - 69

GAL
Amandine
née le 15 avril à Lyon 3° - 69

KANGAL
Selvi
née le 4 mai à Vienne - 38

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

MARIAGES

GIRODON
Thierry Lucien
&
BLAIN
Régine Simone
le 11 avril.

THEVENON
Robert Marius Antoine
&
CAMPANA
Gislaine Hélène
le 26 juin .

LEGISLATIVES DU 14 JUIN

Inscrits : 824
Votants : 537 soit 65,16 %
Nuls : 8 soit 1,45 %
Exprimés : 529

Ont obtenus :

Louis MERMAZ 252 voix soit 47,63 %
Michel ROUX 189 voix soit 35,72 %
Gaby PELLET 44 voix soit 8,31 %
Jean COHENNY 34 voix soit 6,42 %
Arlette COUZON 5 voix soit 0,94 %
Daniel POTHIN 5 voix soit 0,94 %
M. DUMAS 0 voix

LEGISLATIVES DU 21 JUIN

Inscrits : 824
Votants : 592 soit 71,80 %
Nuls : 11 soit 1,85 %
Exprimés : 581

Ont obtenus :

Louis MERMAZ 354 voix soit 60,92 %
Michel ROUX 227 voix soit 39,07 %

DECES

DELAIGUE

Marguerite, veuve FOREST

décédée le 16 janvier à Vienne -38
à l'âge de 82 ans.

GENEVE

Clovis Joseph

décédé le 10 février à Seyssuel-38
à l'âge de 89 ans

HYVERNAT

Elie

décédé le 14 février à St-Genis Laval-69
à l'âge de 56 ans

ROUCHON

Eugénie, veuve CLERC

décédée le 13 mars à Chuzelles-38
à l'âge de 87 ans

SEFERIAN

Varsenik, épouse DERDERIAN

décédée le 15 mars à Chuzelles-38
à l'âge de 80 ans

DALEME

Robert

décédé le 6 avril à Bron - 69
à l'âge de 39 ans

VAGANAY

Henri

décédé le 13 avril à Chuzelles - 38
à l'âge de 87 ans

DUTRUC

Germaine, épouse DECOURT

décédée le 19 avril à Bron - 69
à l'âge de 63 ans

GAUTIER

Paul-Louis Alexandre Marie

décédé le 8 juin à Chuzelles
à l'âge de 87 ans

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT -

ouvert : le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30

le JEUDI de 9 H à 12 H

le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

PERMANENCES des ELUS -

le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint

: Monsieur PARAUZT Georges, adjoint

le JEUDI : Monsieur CHAINTEUIL Jean, MAIRE

le VENDREDI : Monsieur CARRET Pierre, 1er Adjoint

à noter :

TELEPHONE MAIRIE : (74) 85.30.13

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE : (74) 85.41.77

A tous,

bonnes

vacances!

—

Bulletin tiré à 420 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

Dépôt légal JUIN 1981